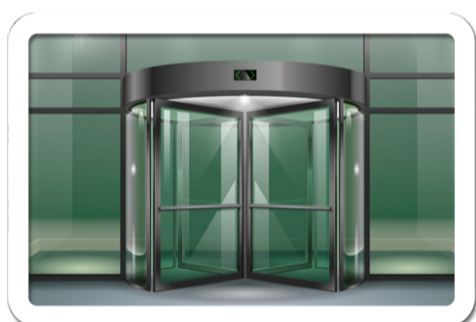


Dentistes et e-santé

Un domaine plein de promesses

Diane Van Cleynenbreugel, pour la Chambre syndicale dentaire (CSD), et Michel Devriese, pour la Société de médecine dentaire (SMD), se rejoignent : en matière d'e-santé, la profession compte des éléments diversement passionnés et avancés. Mais la sauce prend. Il y a bien quelques crispations, devant le rythme imposé ou les maladies de jeunesse qui parfois grippent encore les applications... Qu'à cela ne tienne, les deux associations sont intéressées par les perspectives qui s'ouvrent. Parmi celles-ci, partager des infos avec d'autres prestataires - à commencer par les médecins traitants - fait la course en tête.

... lire la suite



Personal Health Viewer

Une sortie imminente

Au début du mois prochain, les autorités lanceront le Personal Health Viewer, permettant aux citoyens d'accéder à leur dossier médical en ligne. e-santé Wallonie éditera sur son site des documents officiels explicatifs. Ils pourraient vous être utiles pour répondre aux questions de vos patients sur le dispositif.

... lire la suite



Certificat eHealth au poste

Pourquoi et comment

e-santé Wallonie vous l'avait signalé précédemment ; il le répète alors que l'échéance de la prescription électronique se rapproche à grands pas : il est utile pour un médecin généraliste d'installer son certificat eHealth au PMG dans lequel il preste ses gardes. Deux tutos spécifiques détaillent la marche à suivre.

... lire la suite



RGPD

Des données sous contrôle

RGPD. 4 lettres que vous n'avez pas pu ne pas croiser - à moins de vivre sous cloche. Elles désignent le « Règlement Général sur la Protection des Données ». Emanant de l'Union européenne, il balise l'exploitation des données privées. Il entrera en vigueur le 25 mai. Description express.

... lire la suite



e-Prescription

449 professionnels formés depuis octobre

e-santé Wallonie a fait les comptes en termes de fréquentation récente de ses formations. Au 1er trimestre 2018, leurs succès ne s'est pas démenti. Les soirées spéciales e-prescription (une nouveauté apparue à l'automne) drainent leur petit lot de participants elles aussi.

... lire la suite/voir les cartographies

e-santewallonie.be

FAGW | Fédération des Associations de Généralistes de la Région wallonne
Boulevard Zoe Drion, 1 | Espace Santé | 6000 CHARLEROI | contact@e-santewallonie.be



Dentistes et e-santé

Un domaine plein de promesses

Diane Van Cleynenbreugel, pour la Chambre syndicale dentaire (CSD), et Michel Devriese, pour la Société de médecine dentaire (SMD), se rejoignent : en matière d'e-santé, la profession compte des éléments diversement passionnés et avancés. Mais la sauce prend. Il y a bien quelques crispations, devant le rythme imposé ou les maladies de jeunesse qui parfois grippent encore les applications... Qu'à cela ne tienne, les deux associations sont intéressées par les perspectives qui s'ouvrent. Parmi celles-ci, partager des infos avec d'autres prestataires - à commencer par les médecins traitants - fait la course en tête.

Nombre de dentistes sont informatisés de longue date, pour mieux affronter la complexité de leur nomenclature, entame Michel Devriese, le past-president de la SMD. « *Par ailleurs, c'est un métier technique par essence, avec beaucoup de matériel sophistiqué - caméra intrabuccale, rayons X,*

empreintes numériques - et des interfaces informatiques pour gérer tout ça... Bref, la technicité fait partie de notre quotidien. »

L'essor des outils d'e-santé, avec le Plan fédéral éponyme, confère toutefois une autre dimension à ce quotidien peuplé d'écrans.

Les dentistes utilisent désormais les fonctions de MyCareNet (assurabilité, consultation de tarifs, facturation en tiers payant...). En juin, quoique petits prescripteurs, ils passeront à l'e-prescription. Et eAttest, qui dématérialise les attestations de soins, est annoncé pour 2019.

Globalement positif

Avec l'hétérogénéité des pratiques (solo ou groupées) et des affinités individuelles avec le digital (on peut être geek ou débutant méfiant...), « divers ressentis se croisent dans la profession. Ça va du sentiment de pression et d'impréparation à la frustration que l'informatisation n'aille pas plus vite ou plus loin ! », rapporte Michel Devriese.

« La réceptivité diffère un peu en fonction de l'âge », estime pour sa part Diane Van Cleynenbreugel, ex-administratrice de la CSD. « L'investissement en temps et en équipement est vécu comme une contrainte par certains membres plus âgés. Mais l'obligation d'e-prescription qui approche agit comme un 'réveil' sur certains qui avaient tendance à temporiser. Ils se disent 'il faut que je m'y mette'. »

La CSD tout en souhaitant s'inscrire dans la dynamique de l'e-santé, constate certaines imperfections : « on doit travailler avec des applications insuffisamment testées ou abouties : e-Tar, fort précieux pour s'y retrouver dans tous nos codes, connaît parfois des périodes d'inaccessibilité. Recip-e n'inclut pas encore tous les médicaments en délivrance libre, comme les bains de bouche... Mais il y a une progression », décrit Diane Van Cleynenbreugel.

La SMD est, globalement, enthousiaste. Elle espère pouvoir aller de l'avant dans un climat de dialogue constructif avec les autorités de tutelle, débouchant sur des décisions concertées. Elle trouve préférable que les praticiens gardent la main sur les développements de l'e-santé, pour éviter que celle-ci ne devienne un « Big Data piloté d'en haut ».

Echanges d'infos bienvenus

Au final, les deux associations regardent résolument vers l'avenir. « Les plus avancés vont tirer les autres. On s'entraide », commente Diane Van Cleynenbreugel. « C'est

La ronde éprouvante des prérequis

« Les premiers logiciels de gestion de dossiers pour dentistes ont bien 30 ans. Mais les prérequis techniques qu'impose la logique de l'e-santé et ses services (l'e-prescription, le futur eAttest...) font que certains concepteurs ne savent plus suivre et qu'il y a regroupement, avec sur le marché une grosse firme qui s'impose et une demi-douzaine de logiciels qui s'adaptent tant bien que mal », observe Michel Devriese. « Tous les logiciels ne permettent pas les mêmes choses. C'est dommage pour les dentistes qui ont 'misé sur le mauvais cheval' ... », indique Diane Van Cleynenbreugel. Surtout que migrer d'un logiciel à l'autre sans perdre de données n'est pas toujours simple.

Une compilation maison

Pour rappel, la gestionnaire d'e-santé Wallonie, Isabelle Aussems, s'est récemment livrée à un travail de bénédictin : questionner les firmes produisant des logiciels pour professionnels de santé sur l'état d'avancement de leur(s) produit(s). Elle a synthétisé les fonctionnalités proposées dans des **tableaux synoptiques**, métier par métier. La dentisterie fait partie des professions évoquées.



un domaine plein de promesses », renchérit Michel Devriese.

Les services MyCareNet, cités ci-dessus, servent le versant administratif de l'activité au cabinet, la gestion des patients. A côté de cela, d'autres possibilités sont liées à leur prise en charge, aux soins proprement dits. Pour optimiser et sécuriser au maximum ceux-ci, les dentistes apprécieraient d'être davantage intégrés dans les échanges de données, e.a. avec les médecins traitants.

« Pouvoir consulter le schéma de médication nous intéresse. C'est pertinent de savoir quel traitement chronique un patient prend, s'il présente des allergies ou s'il est sous anticoagulants, par exemple », explique Michel Devriese. « On se réjouit d'avoir bientôt accès à ce schéma. Il faudrait avoir accès aussi au résumé du dossier médical », ajoute Diane Van Cleynenbreugel. « Tout cela a de l'importance pour la sécurité des patients. »

A double sens

Pour l'un et l'autre, les échanges devraient idéalement aller dans les deux sens, pas juste éclairer les dentistes. « Un dentiste peut signaler au médecin de famille des problèmes observés dans la sphère bucco-dentaire susceptibles d'avoir des répercussions sur l'état de santé général », explicite Michel Devriese. « Il faudra driller nos confrères à donner ce retour. Une gingivite importante a des conséquences sur le plan cardio-vasculaire, par exemple. Dans le diabète, la multidisciplinarité prend tout son sens : contrôler l'inflammation d'une maladie parodontale, c'est aussi contrôler la glycémie », illustre Diane Van Cleynenbreugel.

Selon elle, il n'y a pas qu'avec le dentiste qu'il est intéressant d'intensifier la communication. La partage d'infos est pertinent aussi avec les kinés, ou encore le personnel des MRS et institutions pour personnes handicapées. « On pourrait partager les plans de soins bucco-dentaires quotidiens, par exemple, et même imaginer des scénarios de télémédecine : le dentiste reçoit, à distance, l'image d'une lésion buccale et indique si une consultation urgente s'impose, chez un dentiste ou un stomatologue. »



Quelques chiffres

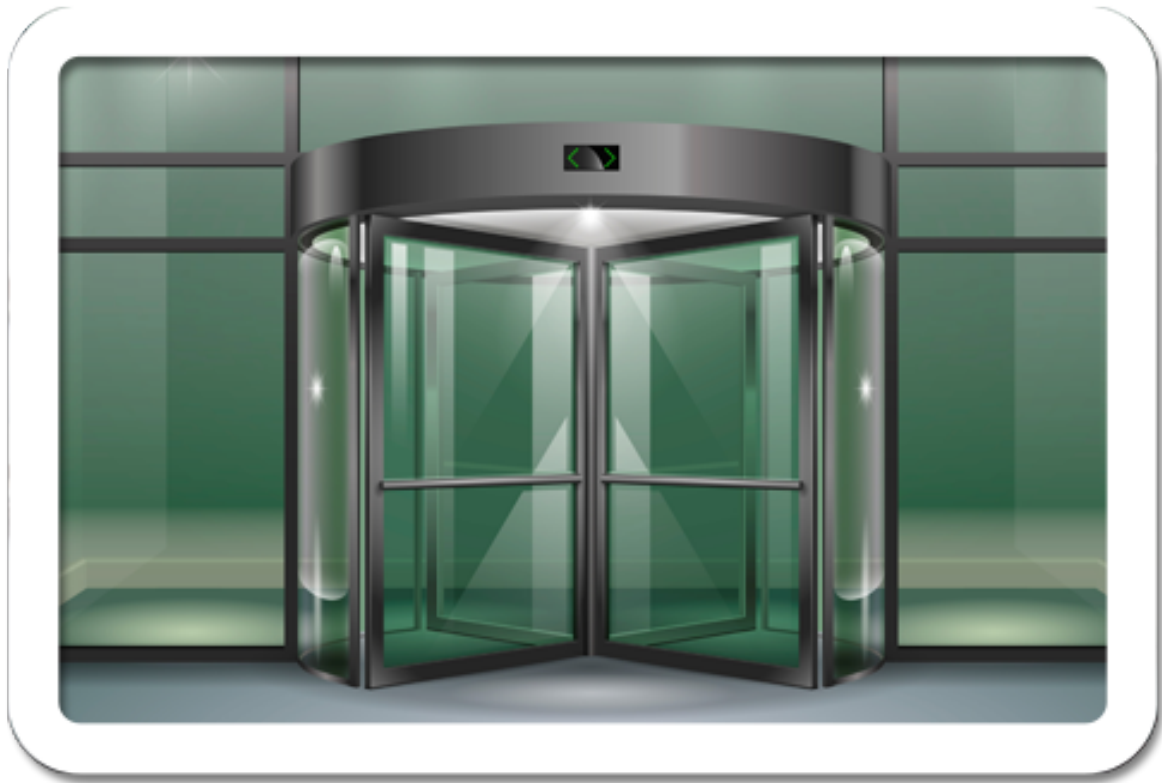
D'après Michel Devriese, sur 8.000 dentistes actifs dans le pays, 5.200 consultent l'assurabilité, et 4.600 la tarification applicable. « En décembre 2017, 3.110 dentistes ont au moins utilisé une fois Recip-e », indique pour sa part Diane Van Cleynenbreugel. Et ce chiffre monte, nous disent-ils.

Il existe une prime, chez les dentistes, d'un montant de 800 €, liée à l'emploi effectif des fonctionnalités d'e-santé. Sans entrer dans les détails, disons que des critères d'usage cumulés doivent être remplis (consultation de l'assurabilité, de tarifs, pourcentage de tiers payant électronique, de prescription électronique, recours à l'eHealthBox etc.)

« La prime profite essentiellement à la firme de software chez laquelle le dentiste prend une licence », regrette Michel Devriese, « alors qu'il doit encore investir dans de l'équipement et se former ». « Au regard du budget total disponible pour cette prime, seuls 2.600 dentistes peuvent la toucher. Que va-t-il se passer quand ce nombre sera dépassé ? », s'interroge Diane Van Cleynenbreugel. « L'an passé, l'Inami a versé 2.212 primes 2016. »

Et si on s'inspirait des banques ?

La Société de médecine dentaire a toujours prôné la mise à disposition des modules d'e-santé sous forme d'applications web, en conseillant de s'inspirer des réalisations du secteur bancaire, qui lui aussi a besoin de sécurité et de protection des données pour assurer des transactions financières quasi instantanées. « La preuve qu'il est possible de concevoir des outils à la fois performants et conviviaux, sans avoir besoin d'installer de certificat eHealth ou d'avoir des lecteurs d'eID. Et qu'on pourrait imaginer de réduire le délai de 15 jours qu'il faut actuellement pour être honoré quand on fait du tiers payant électronique. Nous ne comprenons pas trop bien cette complexité imposée... »



Personal Health Viewer **Une sortie imminente**

Au début du mois prochain, les autorités lanceront le Personal Health Viewer, permettant aux citoyens d'accéder à leur dossier médical en ligne. e-santé Wallonie éditera sur son site des documents officiels explicatifs. Ils pourraient vous être utiles pour répondre aux questions de vos patients sur le dispositif.

Le Plan e-santé prévoit, en son point d'action n°10, un accès pour tout Belge à ses données de santé, en l'occurrence à son dossier médical disponible électroniquement - parce que publié sur les hubs (Réseau Santé Wallon, Réseau Santé Bruxellois, l'un ou l'autre des réseaux flamands...) ou dans les coffres-forts régionaux (Intermed, Brusafe et Vitalink).

Les autorités fédérales mettent actuellement la dernière main au « *Personal*

Health Viewer » (PHV) qui permettra cet accès. Son lancement est annoncé pour début mai.

Le PHV ne repose pas sur une duplication ou une centralisation de données à échelle fédérale. Il consistera, pour décrire les choses de façon imagée, en une porte d'entrée fédérale débouchant sur un hall. Au départ de ce hall, le patient aura le choix parmi d'autres portes, et empruntera celle correspondant au réseau de sa région.

Le Sud du pays bien avancé

A vrai dire, en Wallonie, le Personal Health Viewer ne va pas changer grand-chose en ce sens que **le Réseau Santé Wallon avait déjà implémenté progressivement, pour le patient, un accès aux documents électroniques le concernant**. A ce jour, plus d'un tiers des documents qui sont publiés sur le Réseau le sont en lecture ouverte pour le patient (*). Les médecins généralistes wallons ont également la possibilité de rendre visibles les sumehrs qu'ils y exportent (les dossiers résumés tirés de leurs DMG).

A bonne source

La ministre De Block ne manquera pas de médiatiser la sortie du Personal Health Viewer. Un certain nombre de Belges vont assurément tester la nouveauté. Un point de contact devrait être ouvert par les autorités. Mais on peut s'attendre à ce que les patients posent aussi des questions au sujet du PHV à leurs prestataires de soins.

↓

Dès qu'ils seront en sa possession, e-santé Wallonie affichera sur son site les documents didactiques sur le Personal Health Viewer promis par le cabinet. Une lettre explicative aux médecins par exemple, incluant des FAQ, est en préparation.

Comme 1.463.610 autres Wallons

Une info pour vos patients : l'adhésion au Réseau Santé Wallon est simple et gratuite. La procédure est détaillée sur son [site](#). Ils pourraient rejoindre les 1.463.610 autres citoyens déjà inscrits (chiffres d'avril 2018), un total en progression. Un an auparavant, ils étaient 1,2 million.

Par ailleurs, le [helpdesk d'e-santé Wallonie](#) se propose de **répondre aux éventuelles questions que des professionnels – et non la population** – pourraient avoir à propos du système.

(*) si le contenu du dossier n'est pas accessible, le patient peut à tout le moins consulter la liste des documents référencés à son sujet sur le Réseau, et en limiter l'accès.





Certificat eHealth au poste **Pourquoi et comment**

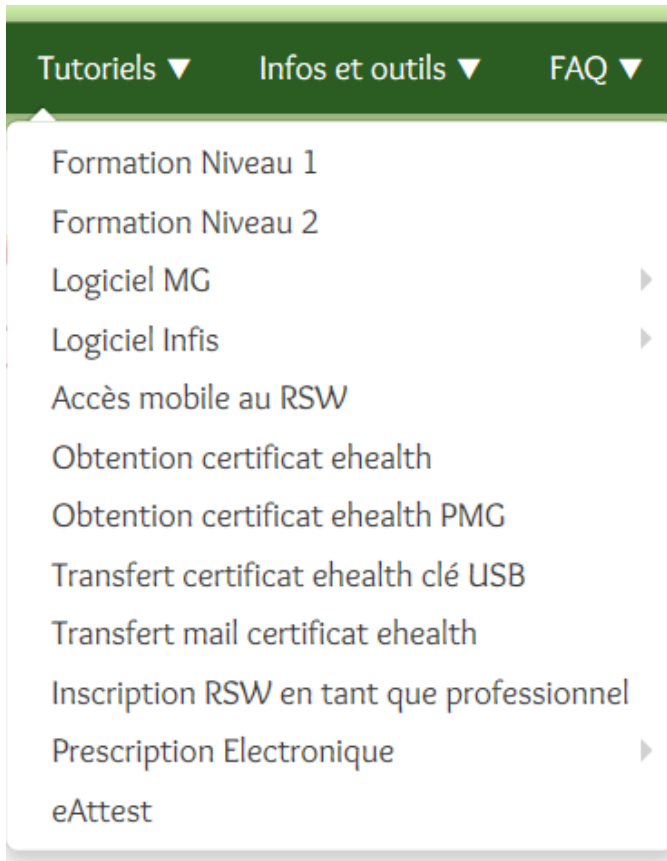
e-santé Wallonie vous l'avait signalé précédemment ; il le répète alors que l'échéance de la prescription électronique se rapproche à grands pas : il est utile pour un médecin généraliste d'installer son certificat eHealth au PMG dans lequel il preste ses gardes. Deux tutos spécifiques détaillent la marche à suivre.

Précision liminaire : non, il n'est pas dangereux de laisser un certificat installé au poste de garde, puisqu'il est crypté et va réclamer, pour être utilisé, que son propriétaire s'identifie via eID et mot de passe.

Cette installation sera d'une grande utilité puisque, lorsqu'un médecin généraliste recevra un patient au poste de garde, il pourra aisément accéder à son sumehr ainsi qu'à tous les documents pertinents référé-

rencés sur le Réseau Santé Wallon : biologiques, radiologies, avis de spécialistes, etc.

De toute façon, le certificat est aussi nécessaire pour pouvoir prescrire électroniquement – *modus operandi* voué à devenir obligatoire dans un gros mois. Bien que certaines exceptions aient été instaurées (exemption en visite à domicile, exemption pour les prescripteurs de plus de 62 ans...), l'e-prescription deviendra la règle au 1^{er} juin, notamment pour les ordonnances établies au poste de garde.



Suivez le guide

Pour transférer au poste de garde un certificat eHealth récupéré sur son PC, il est possible de l'envoyer par mail en le zippant ou bien de le placer « physiquement » sur une clé USB.

Pour ces manœuvres et l'installation proprement dite, vous pouvez vous laisser guider par les didacticiels proposés par e-santé Wallonie :

- Transfert [via clé USB](#)
- Transfert [par mail](#)

Si malgré tout, vous rencontrez des difficultés chemin faisant, vous pouvez appeler le helpdesk du projet e-santé Wallonie à la rescousse, au 071/92 45 86.





RGPD

Des données sous contrôle

RGPD. 4 lettres que vous n'avez pas pu ne pas croiser - à moins de vivre sous cloche. Elles désignent le « Règlement Général sur la Protection des Données ». Emanant de l'Union européenne, il balise l'exploitation des données privées. Il entrera en vigueur 25 mai. Description express.

La loi belge accorde déjà aux citoyens des droits spécifiques sur les données personnelles qu'ils dévoilent ou transmettent à des tiers, parfois sans trop y penser (en étant actif sur les réseaux sociaux, en participant à un concours en ligne, en prenant une carte de fidélité dans un magasin...)

Le Règlement Général sur la Protection des Données, le RGPD, est une nouvelle législation européenne qui va plus loin.

Elle met l'accent sur une transparence et un contrôle accru de ce que les diverses entités qui ont collecté les données en font (entités qu'on appelle des « responsables de traitement »). Le RGPD élargit et approfondit les droits des individus (d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition...) face à ce traitement.

Qu'implique le RGPD pour vous, non en tant que citoyen, mais comme professionnel de soins ? Par certains aspects de votre activité, vous êtes un responsable de traitement. Il y a donc lieu, pour satisfaire au nouveau règlement, de réfléchir à la façon dont vous

- stockez,
- utilisez
- et protégez les données de vos patients.

Le RGPD met entre autres l'accent sur le renforcement du consentement des intéressés et celui de la sécurité des données, en créant une obligation de notifier toute brèche ou violation.

e-santé Wallonie, dans sa newsletter du mois prochain, reviendra sur la façon pour un dispensateur de soins de se mettre en conformité avec ce nouveau règlement.



e-Prescription

449 professionnels formés depuis octobre

e-santé Wallonie a fait les comptes en termes de fréquentation récente de ses formations.

Au 1^{er} trimestre 2018, leurs succès ne s'est pas démenti. Les soirées spéciales e-prescription (une nouveauté apparue à l'automne) drainent leur petit lot de participants elles aussi.

e-santé Wallonie recense, sur le premier trimestre 2018, 118 professionnels - tous métiers confondus - à être venus suivre une formation de niveau 0 (leur conférant une base en informatique :



découverte de Word, Excel, Internet, l'e-mail...). Sur la même période, 202 dentistes et 135 kinés ont de leur côté assisté à des séances de niveau 2, et 404 médecins généralistes ont pris part à des modules de niveau 3 et ce, un peu partout sur le territoire wallon.

Depuis l'automne, le catalogue de formations comprend également des soirées spécialement dédiées à l'e-prescription. De leur lancement en octobre 2017 au 31 mars, elles ont été fréquentées par 53 pharmaciens, mais aussi par 449 prestataires prescripteurs (pour mémoire, les généralistes, spécialistes, dentistes et sages-femmes sont concernés).

Ces chiffres et des cartes donnant un aperçu de la répartition géographique des formations, attendent les lecteurs intéressés en rubrique « [statistiques et cartographie](#) ».

A chaque pot son couvercle

Pour dénicher LA formation qui correspond à votre discipline et à votre niveau de connaissances et qui se donne pas loin, consultez le [calendrier dynamique](#) d'e-santé Wallonie.



Fédération des Associations de Généralistes de la Région Wallonne ASBL

RW: Mapping par Cercle des formations eSanté sur la prescription électronique réalisées depuis Oct 2017 jusqu'au 31 Mar 2018 au profit des prestataires prescripteurs.

